

0241041B
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 1

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2024

Réuni le : 24/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

0241041B
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Indemnité pour mission particulière

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 2
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2024

Réuni le : 24/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation ;
- le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ;
- l'avis du Conseil pédagogique en date du 23/09/2024.

Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie.

Avis favorable [X]

Avis défavorable []

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0241041B
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 3

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2024

Réuni le : 24/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Atelier de pratique artistique : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'agence culturelle départementale Dordogne Périgord.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0241041B
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2024

Réuni le : 24/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2024

Numéro de la DBM : 11

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Le conseil d'administration adopte la décision budgétaire modificative pour vote n° 11.
Les DBM n° 9 et 10 sont présentées pour information.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0241041B
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Action d'intenter ou de défendre en justice

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2024

Réuni le : 24/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-9, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise les actions à intenter ou à défendre en justice

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à représenter l'établissement en justice.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0241041B
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2024

Réuni le : 24/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Stages 3ème : Le conseil d'administration approuve le calendrier des stages pour l'année 2024-2025.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0241041B
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2024

Réuni le : 24/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Stage 3ème ulis : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention relative à l'organisation de stage d'application en milieu professionnel – classe de 3ème ULIS.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0241041B
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2024

Réuni le : 24/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Stage 4ème ulis : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention relative à l'organisation de stage d'initiation en milieu professionnel – classe de 4ème. ULIS

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0241041B
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2024

Réuni le : 24/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

stage 3ème segpa : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention relative à l'organisation de stage d'application en milieu professionnel – classe de 3ème SEGPA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0241041B
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2024

Réuni le : 24/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

stage 4ème segpa : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention relative à l'organisation de stage d'initiation en milieu professionnel – classe de 4ème SEGPA

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0241041B
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2024

Réuni le : 24/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

stage 4ème segpa : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention relative à l'organisation de stage d'initiation en milieu professionnel – classe de 4ème SEGPA

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0241041B
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet d'établissement

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2024

Réuni le : 24/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.401-1, L.421-4, L.421-5, L.421-14, R.421-3, R.421-20, R.421-41-3, R.421-44, R.421-55 et D.421-142,
- la proposition du conseil pédagogique pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'établissement

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le projet d'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Actions, voyages et sorties : le conseil d'administration approuve l'ajout des projets au programme des actions, voyages et sorties.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0241041B
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : document unique

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/09/2024
Réuni le : 24/09/2024
Sous la présidence de : Isabelle Jenniches
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration approuve la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0241041B
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Concessions logements NAS

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 15
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/09/2024
Réuni le : 24/09/2024
Sous la présidence de : Isabelle Jenniches
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration approuve la proposition de concessions de logements par nécessité absolue de service.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0241041B
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 16

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2024

Réuni le : 24/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CMS Bayot Sarrazi : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de coopération avec le CMS Bayot Sarrazi.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0241041B
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 17

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2024

Réuni le : 24/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Lecture 6ème : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention relative à l'organisation d'une tournée de lecture à voix haute théâtralisée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0241041B
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2024

Réuni le : 24/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Stage : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention relative à l'organisation de visite d'information en milieu professionnel.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0241041B
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 19

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2024

Réuni le : 24/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Eenfance : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention Eenfance.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0241041B
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2024

Réuni le : 24/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Like you : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de formation professionnelle.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0241041B
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE ALCIDE DUSOLIER
AVENUE JULES FERRY
24300 NONTRON
Tel : 0553608330

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/09/2024

Réuni le : 24/09/2024

Sous la présidence de : Isabelle Jenniches

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Référent handicapé : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer l'avenant à la convention relative aux enseignants référents handicap.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0